



Pour ne plus subir ! Pour agir ! Je me syndique à la CGT !

RÉUNIONS PSE

LUNDI 12 NOVEMBRE 2018

<http://cgt-ford.com> - Lundi 12 novembre 2018



Poursuite de l'information en vue de la consultation du Comité d'Entreprise sur l'opération projetée de cessation complète et définitive d'activité de la société FAI et ses modalités d'application :

Les réponses apportées par Ford à nos questions sont pipeautées. Au point qu'il devient inutile d'en dire plus dans un compte-rendu. Nous attendrons le rapport des experts économiques du CE du cabinet Sécafi. Ford a depuis longtemps décidé de fermer FAI et a tout fait ces dernières années pour mettre l'usine en difficulté afin de le justifier. Pendant ce temps, les investissements pour les nouvelles productions étaient faits ailleurs et les dirigeants de Ford lors de leurs visites à FAI mentaient à tout le monde en faisant croire à un « centre d'excellence » de la transmission européenne pour Blanquefort = Patrons voyous !

Poursuite de l'information en vue de la consultation du Comité d'Entreprise sur le projet de licenciement collectif pour motif économique :

La DIRECCTE a fait des demandes à Ford et a obtenu des modifications :

Ford instaure des critères d'ordre de licenciements. Ford dit que dans une fermeture totale, il n'y en a pas besoin, cependant, Ford l'a ajouté quand même à son Livre 1. Mais uniquement pour ceux qui resteraient dans l'effectif après septembre 2019.

Diverses autres modifications sont apportées à la demande de la DIRECCTE (y compris concernant les populations les plus fragiles (50 ans et plus, handicap, non qualifiés, couples dans l'entreprise) :

- Reclassement interne : délai de réponse du salarié de 8 jours porté à 1 mois.

- Montant de la formation d'adaptation de 7000€ à 8000€. Plus 3000€ pour les salariés les plus fragiles.
- Mobilité géographique : la durée passe de 2 à 3 jours avec diverses autres modifs. La Société prendra en charge les coûts de déménagement sur la base du devis le moins élevé. Frais d'installation portés à 3000€. Prise en charge des doubles loyers, frais d'agence et de notaire jusqu'à 8000€. Plus 3000€ d'aide à la mobilité des personnes à charge du salarié souffrant d'un handicap ou placé dans un établissement médicalisé. Aide à la recherche d'un emploi pour le conjoint de 4000€ HT.
- Prérétraites : l'indemnité complémentaire de départ passe à 7 mois.
- Congé de reclassement : il passe à 80% sur 15 mois et 18 mois pour les populations fragilisés mais reste capitalisé uniquement sur 12 mois (dont préavis) pour ceux qui retrouveraient un emploi.
- Formation de reconversion ou diplômante passe à 15 000€.
- Création d'entreprise passe à 20 000€ plus 3000€ pour frais comptable ou juridique.

Pour ce qui concerne les demandes des syndicats, notamment concernant la prime supra légale :

La direction n'a que ces réponses à nous apporter : « *Nous maintenons la réponse précédemment apportée à cette question* », « *Nous n'entendons pas accéder à cette demande* », « *Nous ne sommes pas enclins à accepter une telle demande.* »

Conclusion :

Ford a peur de la DIRECCTE qui peut ne pas homologuer son PSE. Et la multinationale obtempère !

Mais Ford n'a pas peur des salariés. Et la multinationale répond par la négative à nos demandes exprimées par la plateforme revendicative intersyndicale.

Pour la CGT, il est évident que sans conflit social d'envergure, visible à l'extérieur de l'usine, il n'y a pas grand-chose à espérer.

IL NE RESTE PLUS QU'UNE RÉUNION !